

Article 27 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

**Identification du demandeur du projet modifié**

Formulaire général – AM27a

Renseignements

Préalable

Il est recommandé de remplir en premier le formulaire général **AM27c – Identification des activités et des impacts d’un projet modifié**.

Une demande de modification d’une autorisation ministérielle existante doit être réalisée par le titulaire de l’autorisation sauf dans le cas particulier d’un nouvel exploitant d’un lieu d’élevage, car celui-ci est réputé être titulaire de l’autorisation émise pour l’exploitation du lieu d’élevage si cette dernière porte exclusivement sur l’élevage d’animaux et le stockage de déjections animales (art. 38 al. 2 Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1), ci-après appelé le REAFIE).

Portée du formulaire

Le présent formulaire permet d’identifier le demandeur, sa personne-ressource et son représentant, le cas échéant, et fait partie des trois formulaires généraux qui doivent obligatoirement être remplis pour demander la modification d’une autorisation lorsque le titulaire veut effectuer un changement à un projet ou à une activité déjà autorisée ayant l’un des effets indiqués à l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez uniquement fournir les renseignements ou les documents concernés par la modification en lien avec l’activité visée. Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande de modification d’une autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Références

Lois et règlement liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Loi sur certaines mesures permettant d’appliquer les lois en matière d’environnement et de sécurité des barrages (RLRQ, chapitre M-11.6) – ci-après appelée la LMA
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE

Documents de soutien, guides et outils de référence

* Site Web du ministère – [Autorisation ministérielle](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) où figurent notamment :
	+ l’outil d’aide à la décision
	+ le formulaire pour la déclaration d’antécédents
1. Identification et coordonnées
	1. Demandeur (art. 29(2) REAFIE)

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| **Identification du demandeur** |
| Type de demandeur  | [ ] Personne physique'**?**' [ ] Personne morale'**?**' [ ] Personne morale de droit public'**?**' [ ] Société de personne'**?**' |
| **Nom du demandeur** (selon le type de demandeur indiqué) | *Saisissez les informations.* |
| **Numéro d’entreprise du Québec (NEQ**'**?**'**)**, s’il y a lieu | [ ]  Sans objet | *Saisissez les informations.* |
| **Coordonnées du demandeur ou de son siège social** |
| **Numéro civique** | *Saisissez les informations.* | **Nom de la rue** | ... |
| **App./bureau** | ... | **Municipalité** | ... | **MRC** | ... |
| **Province** | *Sélectionnez la province*[ ] Ne s’applique pas | **Pays** | ... | **Code postal** | ... |

* 1. Personne-ressource du demandeur (art. 29(2) REAFIE)

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| Identification de la personne-ressource |
| Prénom et nom de la personne-ressource'?' | *Saisissez les informations.* |
| Titre ou fonction | ... |
| Coordonnées de la personne-ressource |
| Numéro de téléphone (bureau) | ... | Poste | ... |
| Numéro de téléphone (autre) | ... |
| Adresse courriel | ... |
| Je consens à ce que le ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que les employés du ministère communiquent avec moi par le biais de l’adresse courriel inscrite ici pour toute communication future, qu’elle soit liée ou non au traitement et à l’analyse de la présente demande. | [ ]  Je consens |
| Cette personne remplit-elle également le rôle de représentant'?'? | [ ]  Oui [ ]  NonSi vous avez répondu Oui, passez à la section 2. |

* 1. Représentant du demandeur (art. 29(2) REAFIE)

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| Identification du représentant |
| Prénom et nom du représentant'?' | *Saisissez les informations.* |
| Nom de l’entreprise ou de l’organisme associé | ... |
| Titre ou fonction | ... |
| Coordonnées du représentant |
| Numéro de téléphone (bureau) | ... | Poste | ... |
| Numéro de téléphone (autre) | ... |
| Adresse courriel | ... |

1. Déclaration d’antécédents

2.1 Fournissez le formulaire de déclaration *AM36 – Déclaration d’antécédents* (art. 29(2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Notes :

* La déclaration d’antécédents doit être fournie avec chaque demande.
* La déclaration d’antécédents n’est pas requise pour les personnes morales de droit public. Dans ce cas, cochez « Sans objet ».

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Sans objet |

1. Établissement concerné par la demande de modification

3.1 L’adresse de l’établissement concerné par la demande est-elle identique à celle du demandeur, indiquée à la section 1.1 (art. 29(2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Note : Il se peut que le projet ne comporte pas d’établissement. C’est notamment le cas pour les interventions en milieux humides et pour les projets linéaires (aqueduc, égout, route, gazoduc). Dans ces cas, cochez la case « Ne s’applique pas ».

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non [ ] Ne s’applique pas |

Si vous avez répondu Oui ou Ne s’applique pas, passez à la section 4.

3.2 Dans le tableau ci-dessous, précisez l’adresse de l’établissement (art. 29(2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Si une information n’est pas disponible (ex. numéro civique), indiquez « Sans objet ».

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’établissement *Facultatif*** | *Saisissez les informations.* |
| **Numéro civique** | ... | **Nom de la rue** | ... |
| **App./bureau** | ... | **Municipalité** | ... | **MRC** | ... |
| **Province** | *Sélectionnez la province* | **Code postal** | ... |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

4.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 29(2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

4.2 Joignez un formulaire de déclaration *AM16d ­– Déclaration du professionnel ou autre personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concerné (art. 29(2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**lieu d’élevage** : ensemble d’installations d’élevage et d’ouvrages de stockage qui appartiennent à un même propriétaire et dont la distance d’une installation ou d’un ouvrage avec l’installation ou l’ouvrage le plus rapproché est d’au plus 150 mètres (art. 3 REA).

**NEQ**: acronyme pour « numéro d’entreprise du Québec », lequel correspond à l’identifiant numérique, composé de dix chiffres, attribué à chaque entreprise qui s’immatricule au Registraire des entreprises.

**personne morale** : toute forme d’entreprise légalement constituée qui a une personnalité juridique distincte de celle de ses propriétaires et dont la gestion est confiée à des administrateurs, membres de son conseil d’administration. C’est une entreprise formée par statuts de constitution ou par lettres patentes, notamment sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (L.R.Q., c. S-31.1) ou de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. [1985], ch. C-44).

**personne morale de droit public, y compris les municipalités et les sociétés d’État** : personne morale qui, poursuivant un intérêt général, est régie par des points essentiels de son fonctionnement, notamment par sa composition, ses pouvoirs et les contrôles auxquels elle est soumise par des règles de droit public.

**personne physique**: particulier qui exerce une activité ou qui fait des affaires seul ou avec d’autres personnes autrement qu’en société de personnes.

**personne-ressource** : la personne-ressource au sein de l’entité demanderesse est la personne physique qui agit pour une personne morale, une personne de droit public ou une société de personnes. La personne-ressource reçoit les communications concernant la demande. Si l'initiateur de projet est une personne physique, il est possible que la personne-ressource soit la même personne que l'initiateur de projet

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**représentant**: personne qui dépose au nom du demandeur la demande d’autorisation ministérielle, ou de modification ou de renouvellement ainsi que lors de l’avis de cession. Il peut s’agir de la personne-ressource comme d’une personne externe au demandeur. En soumettant la demande dans le service en ligne, le représentant s'engage pour le demandeur.

**société de personnes** : une société de personnes est une forme d’entreprise qui peut être composée notamment de personnes physiques, de personnes morales ou de sociétés de personnes qui font des affaires ensemble en sociétés de personnes : la société en nom collectif (SENC), la société en commandite (SEC) et la société en participation.